

Prospectus

Titre :	Programme national de GQO
Promoteur :	Colin Brown, vice-président, Opérations
Chef de l'initiative:	Beryl Strawczynski, chef de pratique, Discipline et Application de la loi

Objet

Étendre le programme de gestion de la qualité organisationnelle (GQO) de l'APEGBC à l'échelle nationale dans le but d'améliorer la gestion de la qualité de l'exercice professionnel du génie tant au niveau des particuliers que des entreprises. Ce programme à adhésion volontaire comprend la certification des entreprises.

Énoncé du problème / de la possibilité

Les entreprises qui emploient des ingénieurs ont une influence non négligeable sur l'exercice du génie. À l'heure actuelle, il n'existe pas, au Canada, de norme nationale liée à la gestion de la qualité de l'exercice de la profession d'ingénieur au niveau des entreprises.

Atouts

Contribution à l'atteinte des objectifs d'Ingénieurs Canada

Les parties prenantes ont la preuve que les ingénieurs respectent des normes rigoureuses, qu'ils exercent leur profession avec compétence et intégrité et que leur travail et l'autoréglementation de leur profession profitent à la société (F-2).

- Des informations, des systèmes et des ententes visant à faciliter la mobilité des ingénieurs inscrits sont disponibles et leur utilisation est encouragée (F-1.2).
- Les besoins professionnels, sociaux et économiques des ingénieurs sont satisfaits (F-3.5)

Avantages pour les organismes de réglementation

- Le programme de GQO aide les entreprises offrant des services d'ingénierie au public à mieux protéger et servir les intérêts du public grâce à la mise en place de politiques et procédures qui visent à s'assurer :
 - du respect des lignes directrices applicables concernant l'exercice de la profession;
 - de l'utilisation de procédures documentées de gestion des dossiers afin de satisfaire aux exigences réglementaires;
 - de la vérification documentée de tous les travaux d'ingénierie et, le cas échéant, de la tenue d'inspections par des tiers indépendants;
 - de l'authentification adéquate de tous les documents renfermant des éléments propres au génie grâce à l'utilisation du sceau professionnel;
 - de la supervision directe de tous les travaux d'ingénierie par un titulaire de permis;
 - de la tenue d'inspections appropriées sur le terrain pendant la construction ou la mise en œuvre.

- En mettant en œuvre des politiques et procédures de gestion de la qualité de l'exercice du génie qui facilitent la prestation de services d'ingénierie répondant à la norme visée, les entreprises ayant recours à la GQO pourraient apporter une aide directe aux organismes de réglementation. Grâce à cet appui des entreprises certifiées en vertu du programme de GQO, les organismes de réglementation pourraient envisager des gains d'efficacité dans la répartition de leurs ressources financières et humaines.
- Le programme pourrait contribuer à promouvoir la pertinence des organismes de réglementation auprès des entreprises employant des ingénieurs tout en améliorant la gestion de la qualité dans l'exercice de la profession en ayant recours à un programme autofinancé.
- Le programme de GQO pourrait offrir aux organismes de réglementation une autre option pour l'inspection professionnelle.
- Le programme peut servir d'outil dans la prestation de produits et services d'ingénierie et la certification GQO peut servir de critère de sélection.
- Le programme de GQO peut être offert en partenariat avec des programmes en place touchant la réglementation d'entreprises par la délivrance d'instruments comme des certificats d'autorisation ou des permis d'exercice, renforçant ainsi l'aspect valeur ajoutée de ces programmes.
- Le programme de GQO est un outil de gestion du risque qui vient renforcer la capacité des organismes de réglementation à mieux remplir leur mandat premier, qui est de protéger l'intérêt du public.

Avantages pour les entreprises

- Inscription sur une base volontaire pour démontrer qu'elles méritent la confiance du public
- Rabais sur les primes d'assurance responsabilité professionnelle d'ANON et de Marsh Canada.
- Les ingénieurs pourraient être exemptés des inspections professionnelles menées par certains organismes de réglementation.
- Le programme peut aider les ingénieurs à respecter leurs exigences de DPC.
- Reconnaissance sur le site Internet d'Ingénieurs Canada et annonce de la certification GQO dans le bulletin d'Ingénieurs Canada
- Valorisation de la marque par l'obtention d'une licence d'utilisation du logo protégé GQO dans les documents promotionnels, les soumissions, etc.
- Répond à la demande du marché en ce qui concerne des systèmes de gestion de la qualité appuyés par Ingénieurs Canada.
- Prouve que l'entreprise est un chef de file par son engagement à l'égard des pratiques et normes de gestion de la qualité.
- Aide les professionnels de l'entreprise à respecter leurs obligations professionnelles, ce qui contribue à attirer et garder des collaborateurs de talent.

Vision

1. Tous les organismes de réglementation adhèrent aux programmes de GQO et en font la promotion comme programmes à adhésion volontaire et offrent les avantages énoncés ci-dessus.
2. Le programme de GQO est le programme de gestion de la qualité préféré des entreprises dont les activités s'articulent autour de l'ingénierie.

3. Une fois le programme de GQO établi à l'échelle nationale (avec la participation de plus de 50 % des organismes de réglementation), on peut examiner d'autres possibilités de réglementation afin de tirer profit de la réussite de ce programme (note : selon l'expérience de l'APEGBC, au départ, le programme doit être axé sur la gestion de la qualité dans l'exercice de la profession et ne doit pas chercher à résoudre une série d'autres problèmes).
4. Évaluer la possibilité d'utiliser le programme de GQO pour faciliter l'inscription de demandeurs de permis aux répertoires internationaux de l'APEC et de l'IPEA.

Principes

1. La participation des entreprises est volontaire.
2. Le programme est autofinancé et sans incidence sur les recettes.
3. Les processus d'assurance de la qualité et d'amélioration continue sont en place.
4. Les ressources sont disponibles pour l'exploitation, la maintenance et les améliorations continues du programme.
5. L'information sur le programme est communiquée avec clarté, transparence et cohérence et en temps utile.
6. Participation suivie de l'APEGBC au développement et au lancement du programme à l'échelle nationale (note : l'APEGBC détient la marque de commerce OQM [l'équivalent anglais de GQO] et a investi des ressources importantes pendant cinq ans dans la valorisation de la marque, de sorte qu'elle doit en protéger la réputation).
7. Utilisation autorisée de la marque de commerce par l'entremise d'un modèle reconnaissant la propriété de la marque OQM par l'APEGBC et permettant à celle-ci de superviser les questions liées à la gestion de la qualité dans le cadre du développement et du lancement du programme à l'échelle nationale.

Parties prenantes

Collaborateurs	APEGBC Ingénieurs Canada Autres organismes de réglementation
Coordonnées des contacts :	Allnorth (http://www.allnorth.com/), qui possède 14 bureaux en C.-B., en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador (note : c'est un exemple d'entreprise qui a mis en application le programme de GQO dans toutes les zones de compétence où elle compte des bureaux)
Le document tient compte des commentaires de diverses parties prenantes	Commentaires à l'issue d'une réunion conjointe entre Ingénieurs Canada et le comité exécutif de l'APEGBC tenue en décembre 2015 Commentaires du Groupe des présidents (févr. 2016) Ann English, chef de la direction, APEGBC Peter Mitchell, chef, OQM à l'APEGBC Comité exécutif d'Ingénieurs Canada – 10 mars 2016
Autres consultations	BCA – 10 avril 2016 Conseil de l'APEGBC – 15 avril 2016 Groupe des chefs de direction – 24 mai 2016 Responsables de l'exercice professionnel – juin 2016 Conseils des organismes de réglementation

Risques

1. Ressources pour soutenir le programme dans l'ensemble du Canada.
2. Risques potentiels pour l'organisme de réglementation offrant la certification. Déclarations et garanties fournies.

Résultats des consultations

En février 2017, le Groupe des chefs de direction a reçu les résultats de l'étude de validation de principe démontrant l'applicabilité efficace des exigences du programme de l'APEGBC aux entreprises d'ingénierie situées dans d'autres provinces canadiennes. La proposition d'un programme de GQO dans plusieurs provinces canadiennes a soulevé certaines questions, notamment en ce qui concerne les coûts d'exploitation d'un programme à grande échelle, la façon d'obtenir la rétroaction de l'industrie et de susciter son intérêt, le chevauchement avec les normes réglementaires en place qui s'appliquent à l'octroi de permis d'exploitation aux entreprises, et la concurrence avec d'autres systèmes et outils de gestion de la qualité. Il a également été question de la façon de convertir les exigences du programme de l'APEGBC en exigences nationales. En général, le concept de gestion de la qualité dans la pratique du génie a été bien accueilli, et une étude plus approfondie de l'intérêt à l'égard d'un modèle national et de la faisabilité de ce modèle sera entreprise.